

## Compte-rendus des événements de la Maison



**De l'amiante aux polluants éternels :  
Points aveugles et biais dans la régulation des produits chimiques**

# De l'amiante aux polluants éternels : Points aveugles et biais dans la régulation des produits chimiques

Ce « Dialogue en affaires publiques », organisé par la Maison des affaires publiques et internationales, s'est tenu le 13 mars 2026 à l'Université de Montréal, dans le cadre de la résidence de recherche d'Emmanuel Henry.

## Objectifs :

La régulation constitue aujourd'hui un élément central de la mise en œuvre des politiques publiques. L'objectif de cet événement était d'analyser comment les nouvelles approches de la régulation liées aux PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) percutent les paradigmes classiques en matière de risque et de dose, tout en redéfinissant les frontières entre les expositions professionnelles et environnementales.

**Animation** Frédéric Mérand (Université de Montréal)

**Intervenant:** Emmanuel Henry (Université Paris Dauphine – PSL)

## Thèmes abordés :

- PFAS (« polluants éternels ») : famille de plusieurs milliers de composés chimiques, largement utilisés, caractérisés par une forte stabilité et une persistance élevée dans l'environnement.
- Ignorance et production de connaissances : rôle des industriels dans la production (ou l'absence) de connaissances et effets sur l'inaction des pouvoirs publics.
- Régulation des produits chimiques : mécanismes d'encadrement (autorisation, valeurs limites, restriction, interdiction) visant à limiter les impacts sur la santé, le bien-être et l'environnement.

## Opinions et messages :

- Le principe du « No data, no market » renvoie à l'obligation pour les entreprises de transmettre des données sur les substances chimiques avant leur mise en marché. Dans la pratique, cette exigence se heurte à plusieurs difficultés : certaines entreprises transmettent uniquement des résumés d'études plutôt que l'ensemble des données, et les informations disponibles sont parfois anciennes ou peu représentatives des conditions actuelles. Une certaine dépendance des experts à l'égard des données produites par les industriels peut également être observée.
- Les données industrielles sont incontournables dans la régulation des produits chimiques. Leur collecte et leur analyse nécessitent toutefois du temps, ainsi que l'évaluation de leurs impacts.
- Dans les politiques de régulation, les comités d'experts fixent, sur la base d'études

scientifiques, des valeurs limites d'exposition aux substances chimiques pour les travailleurs et les utilisateurs. Ces valeurs constituent un instrument d'action publique aux effets ambivalents : si elles visent à protéger, elles peuvent également produire des inégalités (sociales, raciales et de genre) et être perçues comme un seuil acceptable d'exposition. Ces inégalités sont particulièrement visibles dans certains secteurs, comme celui des produits ménagers, où les femmes sont davantage exposées.

- Le mécanisme d'autorisation permet de maintenir l'usage de certaines substances pour des usages spécifiques et de manière temporaire. Toutefois, malgré le nombre très élevé de substances chimiques en circulation dans l'Union européenne (environ une dizaine de milliers), seules 78 substances sont soumises à des restrictions et 59 à un régime d'autorisation, ce qui souligne les limites de la régulation actuelle.

### Points saillants à retenir :

1. Les principales victimes des PFAS sont les travailleurs exposés lors de leur production. La frontière entre santé environnementale et santé au travail est particulièrement poreuse, ce qui nécessite une attention accrue aux effets combinés de ces expositions.
2. Les phénomènes d'exposition multiple (« effet cocktail ») renvoient à l'exposition simultanée à plusieurs substances ou facteurs (par exemple, bruit et produits chimiques). Bien que de plus en plus étudiés, leurs effets restent difficiles à isoler.
3. L'évaluation des risques se concentre principalement sur des substances déjà identifiées, ce qui limite la prise en compte d'autres substances potentiellement dangereuses.
4. Les usages essentiels des produits chimiques, tels que définis dans le protocole de Montréal de 1987, concernent notamment leur utilisation et leur manipulation dans l'environnement de travail. Ces usages sont jugés nécessaires à la sécurité ainsi qu'au bon fonctionnement de la société.

### Pistes de réflexion

Les sciences sociales peuvent-elles contribuer à mieux comprendre et atténuer les risques liés à l'utilisation des produits chimiques?

**Écrit par Eddy Damaris Nono Defo, étudiant à la maîtrise en environnement et développement durable**

**Révision par [Johannes Müller Gomez, postdoctorant](#), Maison des affaires publiques et internationales**